

Procès-verbal de l'assemblée générale de 1988 de la Section romande de l'USAL

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de
l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **62 (1989)**

Heft 9

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**Procès-verbal
de l'assemblée générale
de 1988
de la Section romande
de l'USAL**

Cette assemblée générale s'est tenue à l'Hôtel du Midi, à Delémont, le 1^{er} octobre 1988.

A 10 h 15, le président, M. Bernard Vouga, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous les participants. Il salue plus particulièrement M. Claude Hêche, M. R. Christen, représentant la Municipalité de Delémont, M. Jacques Bloque, chef du Service de l'économie et de l'habitat de la République et Canton du Jura, M. Gabriel Theubet, conseiller national à Porrentruy, et M. Jacques Ribaux, chef du Service technique de l'Office fédéral du logement à Berne.

M. Claude Hêche, président du Parlement jurassien, adresse une allocution à l'assemblée (le texte de cette allocution a paru dans le N° 11/12, 1988, de la revue *Habitation*).

Le président propose l'ordre du jour statutaire suivant:

1. Procès-verbal de l'assemblée générale de 1987.
2. Rapport du comité et rapport du rédacteur.
3. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes.
4. Discussion des rapports et des charges aux organes de l'USAL.
5. Elections bisannuelles du comité et des vérificateurs des comptes.
6. Propositions et divers.

Le procès-verbal de l'assemblée générale de 1987 est adopté.

Ensuite, M. Bernard Vouga, président, présente le rapport du comité (ce rapport a déjà été publié dans le N° 11/12, 1988, de la revue *Habitation*).

M. François-Joseph Z'Graggen présente à son tour son rapport sur la revue *Habitation* (le texte de ce rapport a également paru dans le N° 11/12, 1988, de la revue *Habitation*).

M. Adrien Rizzetto, caissier, présente les comptes de la Section romande pour l'exercice 1987. Ceux-ci bouclent avec un bénéfice de 3838 fr. 15 et le capital, au 31.12.1987, se monte à 50 068 fr.

M. Bocion, vérificateur des comptes, présente son rapport et déclare que les comptes tenus par le caissier sont parfaitement en ordre. Il demande à l'assemblée de les accepter.

La discussion est ouverte sur ces rapports. M. Genier, représentant la Société coopérative d'habitation de Lausanne, regrette que la revue *Habitation* ait fait quelque publicité en faveur d'un grand promoteur immobilier, M. Bernard Nicod, en publiant l'un de ses projets qui a été primé. Il ne s'agit pas tant de faire de la publicité pour qui que ce soit, mais seulement de parler des projets qui contribuent à la promotion de la qualité architecturale du logement.

Après discussion, tous les rapports sont adoptés à l'unanimité. La décharge est donc votée aux organes de l'USAL.

Puis le président passe à l'élection du comité. Toutes les personnes suivantes sont réélues pour une période de deux ans. Il s'agit de:

André Baudois, président de la Société coopérative d'habitation «Les Joyeux Logis»

Gaston Curchod, président de la Société coopérative d'habitation de Charmontey

Jean-Claude Etique, gérant de coopératives, Delémont

René Gay, directeur de la Société coopérative d'habitation, Genève

Edy Gianora, directeur de la SICOOP, Fribourg
René Jeanneret, administrateur de la Société coopérative d'habitation «Mon Logis»

Christiane Layaz, présidente de la Société coopérative d'habitation des Pugessies, Yverdon

Pierre Liniger, avocat, Pully

Bernard Meizoz, conseiller national, président de la Société coopérative d'habitation, Lausanne

Pierre-Etienne Monot, architecte EPFL, Lausanne

Roland Panchaud, directeur de la Fondation lausannoise pour la construction de logements, Lausanne

François Picot, avocat, ancien conseiller d'Etat, Genève

Adrien Rizzetto, directeur du Logement salubre, Lausanne

Bernard Vouga, architecte FAS-SIA, dipl. EPFL, Lausanne

François-Joseph Z'Graggen, architecte EPFL-SIA, Nyon.

En outre, le président propose à l'assemblée d'élire un nouveau membre en la personne de M. Robert Roth, secrétaire de la Coopérative de construction de Moutier.

Toutes ces personnes sont donc élues au comité pour la période 1988-1990.

Le président signale que le représentant de la Confédération au comité sera M. Jacques Ribaux, chef du Service technique de l'Office fédéral du logement, Berne.

D'autre part, les représentants des cantons seront, pour:

Fribourg: Bernard Muller, chef de l'Office cantonal du logement, Fribourg.

Jura: Jacques Bloque, chef du Service de l'économie et de l'habitat, Delémont.

Neuchâtel: Daniel Guyot, Service cantonal du logement, Neuchâtel.

Valais: Jean-Paul Revaz, chef du Service de promotion touristique et économique, Sion.

Vaud: Pascal Dunand, adjoint technique au Service cantonal du logement, Lausanne.

En ce qui concerne les vérificateurs des comptes, le président propose de réélire, comme vérificateurs des comptes, MM. Bocion, Coopérative d'habitation de Charmontey, Vevey, et Dupuguet, Cobal. M. Sewer, Société coopérative d'habitation de Lausanne, est proposé comme vérificateur suppléant. Ces trois vérificateurs sont donc élus par l'assemblée.

Le président constate que l'ordre du jour statutaire est épuisé et il ouvre le débat général portant sur «le capital social et les fonds propres des coopératives d'habitation». Nous avons publié dans le N° 11/12, 1988, de la revue *Habitation*, les contributions de M. Henri-Robert Ogay, président de la Société coopérative de Nyon-Perchettes, et de M. Jean-Claude Prince, président de la Société coopérative immobilière du Cartel syndical de Delémont et président de la Société coopérative d'habitation du Mont-Terrible.

Après un débat nourri, le président lève la séance à 12 h 30.

Le secrétaire: Pierre Liniger